



Service de la population  
Office de l'état civil

## PPM1



# Formulaire à remplir pour l'ouverture d'une procédure préparatoire de mariage

Formulaire pour les fiancés :

 Dont les deux possèdent la **nationalité suisse**

et

 Dont au moins l'un des deux **est domicilié-e dans le canton de Vaud.**

### **Dossier complet\* à envoyer par courrier à l'adresse :**

Service de la population  
Etat civil du canton de Vaud  
Avenue de Sévelin 46  
1014 Lausanne

\* Formulaire (7 pages) + annexes / documents requis



Service de la population  
Office de l'état civil

**Ouverture d'une procédure  
préparatoire de mariage**  
**Fiancé-e-s de nationalité suisse**

**Demande d'exécution de la procédure préparatoire de mariage**

**Fiancé-e 1**

Prénom(s)

Nom

Lieu et date

Signature manuscrite

**Fiancé-e 2**

Prénom(s)

Nom

Lieu et date

Signature manuscrite



Service de la population  
Office de l'état civil

**Ouverture d'une procédure  
préparatoire de mariage  
Fiancé-e-s de nationalité suisse**

**Fiancé-e 1**

Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Canton d'origine	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	
Numéro AVS	756. _ _ _ . _ _ _ . _ _

**Etat civil** (cochez votre statut et complétez les champs liés)

Célibataire (jamais marié-e ou lié-e d'un partenariat enregistré)

Veuf / Veuve

Pays du mariage / union avec le-la défunt-e époux-se / partenaire	
Pays du décès	

Divorcé-e / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex-époux-se / union avec l'ex-partenaire	
Pays du divorce / de dissolution du partenariat enregistré	



Service de la population  
Office de l'état civil

**Ouverture d'une procédure  
préparatoire de mariage  
Fiancé-e-s de nationalité suisse**

**Fiancé-e 2**

Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Canton d'origine	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	
Numéro AVS	756. _ _ _ . _ _ _ . _ _

**Etat civil** (cochez votre statut et complétez les champs liés)

Célibataire (jamais marié-e ou lié-e d'un partenariat enregistré)

Veuf / Veuve

Pays du mariage / union avec le-la défunt-e époux-se / partenaire	
Pays du décès	

Divorcé-e / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex-époux-se / union avec l'ex-partenaire	
Pays du divorce / de dissolution du partenariat enregistré	



Service de la population  
Office de l'état civil

## Ouverture d'une procédure préparatoire de mariage Fiancé-e-s de nationalité suisse

### Enfant(s) commun(s) *(cochez la case qui convient)*

- Nous n'avons pas d'enfants en commun
- Nous avons déjà un ou des enfants en commun

Nom(s)	Prénom(s)	Lieu(x) et date(s) de naissance	Domicile légal

### A titre indicatif, nous vous invitons à préciser :

- Les périodes durant lesquelles vous souhaiteriez être convoqués à l'Office de l'état civil. *Il en sera tenu compte dans la mesure du possible.*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les frais et les émoluments liés à la procédure (entre CHF 250.- et CHF 500.-) devront être réglés, en espèces ou au moyen d'une carte EC-direct/Maestro, Postcard, Visa ou Mastercard, à l'état civil au moment des formalités.

L'officier-ère de l'état civil se chargera de prendre contact avec vous pour vous communiquer la date du rendez-vous.

### Documents obligatoires à joindre au formulaire

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité) pour chacun des fiancé-e-s  
*Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.*
- Une copie du permis de séjour en cours de validité pour chacun des fiancé-e-s le cas échéant
- Une attestation de domicile pour le-a fiancé-e-s domicilié-e-s hors du Canton de Vaud



Service de la population  
Office de l'état civil

## Ouverture d'une procédure préparatoire de mariage Fiancé-e-s de nationalité suisse

### Date et lieu de la cérémonie souhaités

Nous souhaiterions, dans la mesure du possible, nous marier :

*(Cochez la case qui convient)*

#### Dans le canton de Vaud

Le \_\_\_\_\_ en la salle des mariages de \_\_\_\_\_

*(si date et lieu précis souhaités et sous réserve de disponibilité)*

durant la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ en  
la \_\_\_\_\_

salle des mariages de \_\_\_\_\_

*(si période et lieu précis souhaités et sous réserve de disponibilité)*

à la suite du rendez-vous des formalités de mariage fixé par l'officier-ière de l'état civil  
(option 2 en 1).

*(cette option est uniquement possible dans la salle des mariages de l'Office de l'état civil ;  
capacité de 20 personnes y compris les fiancés, les témoins et l'officier-ière de l'état civil)*

#### Hors du canton de Vaud

auprès d'un autre canton (canton) \_\_\_\_\_ (à préciser);

date prévue : \_\_\_\_\_

*(cette option doit être confirmée au préalable auprès du canton concerné; l'état civil vaudois n'est pas compétent pour traiter une demande en dehors de son territoire).*

à l'étranger (pays) \_\_\_\_\_ (à préciser);

date prévue : \_\_\_\_\_

*(cette option doit être confirmée au préalable auprès du canton concerné; l'état civil vaudois n'est pas compétent pour traiter une demande en dehors de son territoire).*



Service de la population  
Office de l'état civil

**Ouverture d'une procédure  
préparatoire de mariage  
Fiancé-e-s de nationalité suisse**

L'officier-ère de l'état civil se chargera de prendre contact avec vous pour vous communiquer la date du rendez-vous ainsi que celle de la célébration si différente.

Vous pouvez consulter notre site Internet [www.vd.ch/etat-civil](http://www.vd.ch/etat-civil) pour de plus amples informations et découvrir nos salles des mariages.

Conformément à l'article 100 du code civil suisse, la célébration du mariage peut avoir lieu au plus tard **3 mois après** la clôture de la procédure préparatoire de mariage.

Les autorités de l'état civil ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des engagements pris par les fiancés à l'égard de tierces personnes avant toute confirmation de la date souhaitée par l'officier-ère.

Lieu et date,

Signature manuscrite  
Fiancé-e 1

Lieu et date,

Signature manuscrite  
Fiancé-e 2